



Municipalité
1513 Hermenches

Hermenches, le 21 novembre 2017

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 12 / 2017

Extension du réseau d'eau potable en direction de Rossenges

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. INTRODUCTION

En 2014, le Conseil général approuvait la réalisation d'une extension - bouclage du réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie. Les travaux, réalisés de mars à juin 2015, ont consisté à construire une conduite entre le battoir et le milieu du hameau de Moille Robert.

A la suite de la décision de la Commune de Rossenges de créer un réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie, une conduite de liaison va être constituée depuis la Moille-Robert jusqu'au village de Rossenges. Cette jonction sera réalisée par l'AIEHJ.

Selon le principe appliqué ailleurs, lorsque le réseau intercommunal traverse un village, la Commune et l'AIEHJ sont copropriétaires des conduites, chacune pour 50 %. Les 150 premiers mètres de cette jonction étant également destinés à raccorder directement les dernières maisons de Moille Robert, leur financement doit être assuré pour moitié par notre Commune.

En contrepartie, l'AIEHJ va rétrocéder à Hermenches le 50 % du coût, subventions déduites, des conduites principales traversant le village, soit un montant de **Fr. 213'200.-** qui correspond aux travaux réalisés en 2012 et 2015 ainsi qu'un montant définit pour la réalisation future de la traversée du village.

Le présent préavis comprend le financement du 50 % du solde de la traversée du hameau de la Moille-Robert.

L'AIEHJ sera le maître de l'ouvrage. A l'issue des travaux, sur la base de leur coût réel, elle nous facturera notre participation.

II. DESCRIPTION TECHNIQUE

La conduite projetée est du **PE-100 SDR11 (S-5) PN 16 & 250 / 204.6 mm.**

Ses caractéristiques sont les mêmes que celles de la conduite posée en 2015 entre le battoir et la Moille Robert.

Le tracé se trouve en grande partie sous la chaussée ce qui induit un coût des travaux de génie civil supérieur au montant moyen de la conduite entre Moille Robert et Rossenges.

III. COUT DEVISE

Le devis est le suivant :

1.	Travaux de génie civil	m1	150	220.00	Fr.	33'000.00
2.	Conduites	m1	150	120.00	Fr.	18'000.00
3.	Vannes et pièces spéciales	bl	1	4'000.00	Fr.	4'000.00
4.	Honoraires d'ingénieurs				Fr.	8'000.00
5.	Divers et imprévus				Fr.	<u>7'000.00</u>
	Montant total de la conduite principale				Fr.	70'000.00
	Reprise des branchements privés				Fr.	<u>6'500.00</u>
	Montant total de l'ensemble des travaux				Fr.	76'500.00
	TVA 8.0 (arrondi)				Fr.	<u>6'100.00</u>
	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX TTC				Fr.	81'100.00

La participation de la Commune d'Hermenches équivaut au 50 % du montant total de la conduite principale, soit à environ Fr. 38'000.00 TTC, subventionnés par l'ECA à un taux estimé de 30 %. La reprise des branchements privés étant entièrement à la charge de notre Commune, le coût total nous incombant devrait être d'environ Fr. 33'000.- TTC.

L'allocation et le taux de la subvention ECA n'étant pas certains, le montant du préavis porte sur la part d'Hermenches, subvention non déduite, soit **Fr. 45'000.- TTC.**

IV. Financement

Emprunt en partie ou totalité de la somme Fr. **45'000.-**

Amortissement de cet emprunt sur 30 ans au compte 81 (services eaux).

Retour sur investissement de Fr. **213'200.-** affecté au compte 81

V. Calendrier

Ces travaux se réaliseront normalement en 2018 en même temps que le réseau d'eau potable et de défense incendie de Rossenges, ceci pour autant que l'AIEHJ et les communes membres acceptent les nouveaux statuts qui vous seront soumis en début d'année prochaine.

VI. Conclusions

La Municipalité souhaite vivement que le Conseil Général donne son aval aux conclusions qui suivent, sur la base des éléments d'information qui précèdent et du contenu du rapport de la commission.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

vu le préavis de la Municipalité,
ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet,
vu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,

- 1) Autorise formellement la Municipalité à financer, pour 50 %, l'extension du réseau d'eau potable en direction de Rossenges jusqu'aux dernières maisons de Moille Robert,
- 2) Accorde à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 45'000.- TTC,
- 3) Autorise formellement la Municipalité, suivant les nécessités, à emprunter partie ou tout des Fr. 45'000.-, aux meilleures conditions du moment, sous réserve de l'article 143 de la LC,
- 4) Prend acte que le total de la dépense affectera le compte 81 dont le solde sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en trente ans au maximum.

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz
Syndic

Philippe Rebet
Secrétaire